

# **BUDGET-FINANCES**

**GROUPE DES ELUS COMMUNISTES**

---

**Conseil régional  
Réunion du 26 octobre 2007**

**Intervention de Josiane Corbic**

**Projet de Décision modificative N°2 au budget 2007**

Monsieur le Président,  
Cher(e)s collègues,

Je ne m'attarderai que brièvement sur cette seconde Décision modificative qui ne rectifie le montant du budget qu'à la marge. Celle-ci me permet, tout de même, de souligner un fait important marquant une démarche solidaire de la Région Bretagne.

En effet, les programmes 312 et 313, concernant la formation, bénéficient d'une hausse de crédits suite à la signature entre la Région et l'Agefiph d'une convention dont l'objectif est l'amélioration de l'accès des personnes handicapées aux dispositifs de formation continue.

Ainsi, notre collectivité, dans le cadre d'une de ses compétences principales, a souhaité affirmer un des droits les plus élémentaires de chacun : le droit à la formation et à l'emploi, conditions nécessaires à une véritable autonomie.

Le handicap ne doit pas être signe d'exclusion sociale. Quelles que soient ses difficultés, toute personne doit pouvoir prétendre à un réel projet de vie.

Je me permets, aussi, de souligner l'importance, d'une part, du respect de la règle des 6% de travailleurs handicapés au sein des entreprises et, d'autre part, la sensibilisation vers le plus large public du droit à la différence.

Le handicap est l'affaire de tous. En tant qu'élus et citoyens, nous avons le devoir de combattre toutes les formes de discrimination.

Cette réflexion met donc en avant le principe d'équité, un principe que seuls des services publics de qualité peuvent traduire.